



1103791901

DATE DEPOT : 2011-04-15

NUMERO DE DEPOT : 2011R038314

N° GESTION : 2005B12890

N° SIREN : 398526988

DENOMINATION : A.D.

ADRESSE : 86 rue d'Assas 75006 Paris

DATE D'ACTE : 2011/02/15

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

05 B 12890

A.D.

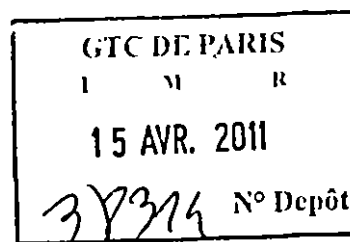
SARL au capital de 15 244,90 Euros

Siège social :

11 bis, Rue de la Gaité

75014 PARIS

R.C.S. PARIS B 398 526 988



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 FEVRIER 2011

PF 15/02/11 (TR + NJ)

28/02/11
(06)

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille onze, le quinze février, à 17 heures, les associés de ladite société, au capital de 15 244,90 Euros divisé en 1 000 parts, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

La convocation a été faite par lettre remise en main propre à chaque associé le 1^{er} février 2011.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude MARILLIER, gérant.

Le Président constate que sont présents :

- la SARL SEEK PROPERTIES, représentée par

Monsieur Claude MARILLIER son gérant, propriétaire de 999 parts..... 999 parts

- la SARL MARILLIER INVESTISSEMENTS, représentée par

Monsieur Robert MARILLIER son gérant, propriétaire de 1 part..... 1 part

Total des parts des associés présents ou représentés :..... 1 000 parts

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 1 000 parts sociales, soit au moins les trois quarts des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

M. le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

1. - un exemplaire des statuts de la société,
2. - une copie de la lettre de convocation remise à chaque associé,
3. - la feuille de présence,
4. - le rapport de gérance,
5. - le texte du projet de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Enfin la discussion est ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution - Transfert du siège social :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 11 bis, Rue de la Gaîté - 75014 PARIS au 86, Rue d'Assas - 75006 PARIS, et ce à compter du 28 février 2011.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE

Le siège de la société est fixé à PARIS (75006) 86, Rue d'Assas.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Pouvoirs :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des associés présents ou représentés après lecture.

Les associés présents ou représentés :

